

Association **AQUARELLE**– Exercice Clos le 31 décembre 2025
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association AQUARELLE

Rue Fernand Léger
Le Béalet Bat D

13130 BERRE L'ETANG

SIREN 38 046 378

Association régie par la loi de 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES **COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

BUSSETTA Anita

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour D'appel d'Aix en Provence

SAS A.B.A

ZA ANJOLY

80 Boulevard de l'Europe

13127 VITROLLES

Tel. : 04.42.98.76.48

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association « **Aquarelle** »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 15 décembre 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **Aquarelle** », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « **Aquarelle** » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les règles et méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2025, ont portées sur :

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
D'Appel d'Aix en Provence

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025

Association AQUARELLE

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association « **Aquarelle** ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association « **Aquarelle** », à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association « **Aquarelle** », ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association « **Aquarelle** ».

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Anita BUASETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
D'Appel d'Aix en Provence

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025
Association AQUARELLE

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vitrolles,
Le 4 mai 2026

Madame BUSSETTA Anita
Commissaire aux Comptes

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
D'Appel d'Aix en Provence

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	580	580				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	56 183	55 001	1 182		1 182	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	56 777	55 580	1 197	15	1 182	N5
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	49 692		49 692	40 254	9 438	23. 45
	Autres créances	31 294		31 294	34 083	2 789-	8. 18-
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	48 435		48 435	81 671	33 236-	40. 70-
	Charges constatées d'avance (3)	3 600		3 600	6 112	2 512-	41. 10-
	Total III	133 021		133 021	162 120	29 100-	17. 95-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	189 798	55 580	134 217	162 135	27 918-	17. 22-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	50 060	49 831	229	0.46
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	28 336	229	28 565	N5
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 300	4 300		
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	26 024	54 360	28 336	52.13
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	25 396	21 853	3 543	16.21
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	25 396	21 853	3 543	16.21
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		3 023	3 023	100.00
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 780	19 314	14 467	74.90
	Dettes fiscales et sociales	49 017	63 101	14 083	22.32
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		485	485	100.00
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	82 798	85 922	3 124	3.64
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	134 217	162 135	27 918	17.22

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Dossier N° BEALET en Euros.

82 798

AUDICE

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	130 643	118 399	12 244	10.34
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	232 133	271 951	39 818-	14.64-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		6 319	6 319-	100.00-
Collectes		25	25-	100.00-
Cotisations	2 602	2 915	313-	10.74-
Autres produits	42	3 906	3 864-	98.92-
Total I	365 421	403 516	38 095-	9.44-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	84 758	79 828	4 930	6.18
Impôts, taxes et versements assimilés	6 556	7 652	1 095-	14.32-
Salaires et traitements	229 587	224 777	4 810	2.14
Charges sociales	66 086	82 094	16 008-	19.50-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 550	7 283	4 733-	64.98-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 543		3 543	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 100	217	883	406.43
Total II	394 181	401 851	7 670-	1.91-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	28 760-	1 665	30 425-	N5
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	529	1 409	881-	62. 50-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	529	1 409	881-	62. 50-
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	105	20	85	432. 35
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	105	20	85	432. 35
2. Résultat financier (V-VI)	423	1 390	966-	69. 54-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	28 336-	3 055	31 391-	N5
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 076	7 076-	100. 00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		7 076	7 076-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		7 076-	7 076	100. 00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	365 949	404 925	38 976-	9. 63-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	394 286	408 947	14 661-	3. 59-
Solde intermédiaire	28 336-	4 021-	24 315-	604. 63-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		4 250	4 250-	100. 00-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	28 336-	229	28 565-	N5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La situation sociale de l'association a encore été compliquée en cette année 2025.
En effet, l'exercice a été marqué par le licenciement de la directrice, ce qui a généré des coûts importants compte tenu de l'ancienneté de celle-ci.
Par ailleurs, la directrice remplaçante a fait l'objet de nombreuses absences pour maladie, ce qui a perturbé le fonctionnement général de l'association.

Dans le cadre juridique, l'association a dû faire face à la démission soudaine de l'ensemble des membres du bureau et de certains administrateurs.
Cette situation exceptionnelle a entraîné la nomination d'un administrateur judiciaire provisoire en vue permettre à l'association de maintenir son activité. Toutefois, ce recours a aussi généré des coûts importants.

Enfin, pour permettre la restructuration de l'association, un contrat a été mis en place avec CAP MED.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'association continue sur l'exercice suivant à avoir recours au service de CAP MED.

La directrice est toujours en arrêt maladie et à demander la requalification de son arrêt maladie en maladie professionnelle.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Suivant l'Autorité des normes comptables (ANC) du 4 novembre 2022 a adopté le projet de règlement N°2022-06 modifiant le plan comptable général (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Le règlement, entre en vigueur pour les comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Informations générales complémentaires

Aquarelle est une association loi 1901 gérée par et pour les habitants de Berre l'Etang et ses alentours. L'association est adhérente à l'Union des Centres Sociaux 13.

Périmètre d'intervention : Ville de Berre l'Etang soit près de 14.000 habitants.

Le centre social propose un projet d'animation ouvert à l'ensemble de la population et suscite la participation des habitants et le partenariat. Il est un lieu de rencontres et d'échanges qui favorise les liens familiaux et sociaux..Depuis sa création, le Centre Social a pour finalité de :

- Faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie;
- Favoriser les relations entre eu, susciter et promouvoir la vie assoaiative, le partenariat et la citoyenneté dans un esprit de tolérance et de respect mutuel;
- Lutter contre les exclusions et des discriminations.

Afin d'animer son projet, l'association s'appuie sur des valeurs fondatrices :

- la solidarité
- le partage
- le respect
- l'écoute
- la tolérance
- la fraternité

Moyens mis en oeuvre :

Un Conseil d'administration; 12 bénévoles

Moyens humains 2025 : 5.6 ETP pour 15 salariés

Moyens matériels :

Depuis 35 ans , l'association dispose de 250 m² de locaux situés au 1er étage d'un bâtiment construit en R+1 au sein du quartier du Béalet et dont l'accès principal se fait un escalier extérieur, auxquels ont été ajoutés en juin 2019 environ 45 m² au RDC.

Salaire annuel Direction : 61 089.50 euros pour 2 salariées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	580		
Installations générales agencements aménagements divers	3 732		
Matériel de transport	45 538		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 278		
Emballages récupérables et divers	1 635		
TOTAL	56 183		
TOTAL GENERAL	56 762		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			580	580
Installations générales agencements aménagements divers			3 732	3 732
Matériel de transport			45 538	45 538
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 278	5 278
Emballages récupérables et divers			1 635	1 635
TOTAL			56 183	56 183
TOTAL GENERAL			56 762	56 762

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	580			580
Installations générales agencements aménagements divers		1 804	746		2 550
Matériel de transport		45 538			45 538
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 278			5 278
Emballages récupérables et divers		1 635			1 635
TOTAL		54 254	746		55 001
TOTAL GENERAL		54 834	746		55 580
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	746				
TOTAL	746				
TOTAL GENERAL	746				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	21 853	3 543			25 396
TOTAL	21 853	3 543			25 396
TOTAL GENERAL	21 853	3 543			25 396
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 543			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	49 692	49 692	
Personnel et comptes rattachés	61	61	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	465	465	
Débiteurs divers	30 768	30 768	
Charges constatées d'avance	3 600	3 600	
TOTAL	84 586	84 586	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	33 780	33 780		
Personnel et comptes rattachés	21 723	21 723		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 223	23 223		
Autres impôts taxes et assimilés	4 071	4 071		
TOTAL	82 798	82 798		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 023			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 733
Total	20 733

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 843
Dettes fiscales et sociales	32 049
Total	42 892

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 600
Total	3 600

Détail des produits constatés d'avance

Subventions d'équipement

Une subvention d'équipement à hauteur de 4.300 euros est toujours en cours.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ETAT	75 262
DEPARTEMENT	26 400
COMMUNE	73 771
CAF	26 720
AMP	10 000
AUTRES	19 980
Total	232 133

Effectif moyen

Valorisation des contributions volontaires

Contributions ERILIA = 10.425 €

Bénévolat = 3.612 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La provision pour charge a été complétée à hauteur de 3.543 euros au titre de cet exercice. pour le montant de l'indemnité à 25.396 euros.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Charges et produits sur exercices antérieurs